

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 6 mai 2024, au local ordinaire des séances du conseil, à 19h00, sont présents mesdames les conseillères Lucie Lacelle, Christiane Berniquez et Sandra Lavoratore, messieurs les conseillers Jacques Beaudoin, Gilles Deschamps et Gilles Tétrault tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme greffier.

Assistance : 0

Résolution numéro 24-05-63

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-05-64

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 8 avril 2024, a été remise à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2024 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-05-65

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2024

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 15 avril 2024, a été remise à chaque membre du conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2024 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-05-66

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 6 MAI 2024

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et greffier-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 6 mai 2024 pour la somme totale de 63 947.15\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS RECUS

Dépôt par le directeur général d'un courriel de confirmation d'une demande d'aide financière de 43 232\$ de la Fondation de la faune du Québec à Ambioterra pour la réalisation du projet de contrôle du nerprun cathartique dans l'habitat d'espèces en péril dans le parc Éco récréatif de la Pointe à Pointe-Fortune.

Résolution numéro 23-05-67

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES FRAIS RELIÉS À LA CONSTRUCTION D'UNE BASE DE BÉTON POUR LA GÉNÉRATRICE FIXE DU PAVILLON POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT la résolution 24-03-36, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour l'acquisition d'une génératrice fixe;

CONSIDÉRANT Que pour recevoir la génératrice fixe, il fallait construire une dalle de béton, Et que le directeur général a obtenue trois soumissions pour la construction d'une dalle de béton;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues pour le 28 mars 2024;

<u>Soumissionnaire :</u>	<u>Prix total (taxes en sus)</u>
Les entreprises Gaétan Lanthier Jr.	6 130.00\$
Forfait Dicaire	5 370.00\$
Les entretiens Oasis	3 270.00\$

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées et étaient conformes;

CONSIDÉRANT QUE Les entretiens Oasis était le plus bas soumissionnaire conforme, le directeur général a octroyé le contrat de gré à gré;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'acquisition relié à ce projet sont admissible au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT la facture 1472 au montant de 3 270.00\$, (taxes en sus), correspondant aux frais reliés à la construction d'une dalle de béton pour recevoir la génératrice fixe du Pavillon Pointe-Fortune; cette facture a été reçue le 10 avril 2024 de la part de Les entreprises Oasis.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 1472 au montant de 3 270.00\$, (taxes en sus), reçue le 10 avril 2024, par Les entreprises Oasis.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-05-68

DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION SUITE AU DÉNEIGEMENT ET APPROBATION DU DERNIER PAIEMENT POUR 2023-2024

Le rapport d'inspection émis par l'inspectrice municipale, suite au travail de déneigement des rues, sur le territoire de la municipalité, est déposé et le paiement du dernier versement est recommandé.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le directeur général à procéder au dernier paiement pour l'hiver 2023-2024, au montant de 14 066.68\$ (taxes en sus).

Un montant à cet effet est prévu au budget 2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-05-69

DÉSIGNATION DU NOM D'UN PAVILLON AU NOM DE LA DRE MONIQUE ROZON-RIVEST - POSITIONNEMENT

- CONSIDÉRANT QUE la Dre Monique Rozon-Rivest a commencé sa pratique de la médecine en 1977;
- CONSIDÉRANT QU'EN 1994, la Dre Monique Rozon-Rivest a fondé la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges, organisme ayant comme mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants en situation de vulnérabilité;
- CONSIDÉRANT QUE la Dre Rozon-Rivest a été nommé membre du conseil de discipline du Collège des médecins du Québec pour la période de 2014 à 2017;
- CONSIDÉRANT QU'ELLE fut présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS de Vaudreuil-Soulanges de 2004 à 2013 et secrétaire de l'exécutif de 2015 à 2020;
- CONSIDÉRANT QUE la DRE Rozon-Rivest a reçu de nombreux honneurs pour son engagement dans la communauté de Vaudreuil-Soulanges, notamment le prix Jean-Paul Gendron de l'Association des médecins omnipraticiens du Sud-Ouest en 2014, le trophée distinction Desjardins Vaudreuil-Soulanges en 2018 et l'ordre des bâtisseurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;
- CONSIDÉRANT QUE le Collège des médecins du Québec lui a décerné en 2018 le prix d'humanisme pour son engagement social qui incarne les valeurs d'humanisme et dont les actions contribuent au bien-être et à l'épanouissement de ses patients et de sa communauté;
- CONSIDÉRANT QUE le nouvel hôpital Vaudreuil-Soulanges est un investissement de 2,6 milliards de dollars, que la capacité prévue est de 404 lits, que l'urgence comptera 41 civières, le bloc opératoire 11 salles d'opération, qu'il y aura plus de 4 800 employés et plus de 200 médecins;
- CONSIDÉRANT QUE le nouvel hôpital Vaudreuil-Soulanges sera « centré sur les personnes » qu'il sera « humain, audacieux, innovant, performant grâce à des services et à un environnement facilitant une expérience-patient et une expérience-employé positives ».

POUR CES MOTIFS
IL EST RÉSOLU,

D'appuyer la proposition de la députée de Vaudreuil de nommer l'un des pavillons du futur hôpital de Vaudreuil-Soulanges, le « Pavillon Monique Rozon-Rivest ».

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 24-05-70

DEMANDE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP) OU'IL S'ASSURE QUE ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC REVOIT LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES BACS ROULANTS EN FONCTION DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES ÉLUS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES POUR QU'ELLE SOIT HEBDOMADAIRE : AUTORISATION

- CONSIDÉRANT la modernisation du système québécois de la collecte sélective définie par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective et les règlements qui en découlent;
- CONSIDÉRANT QUE Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC doit conclure en début 2024 une entente-cadre de partenariat avec ÉEQ afin de continuer à fournir les services de collectes sélectives des matières recyclables sur son territoire en 2025;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC devra se conformer aux modalités de collecte et de transport des matières recyclables inscrites dans l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ;
- CONSIDÉRANT QUE l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation à l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ;
- CONSIDÉRANT QU'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables;
- CONSIDÉRANT l'effort continu de la MRC, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces derniers dans une approche écoresponsable;
- CONSIDÉRANT les avancées amélioratives des services de collecte des matières recyclables, de la communication faite aux citoyens, de la performance actuelle de la MRC en matière de collecte des matières recyclables et du temps requis aux citoyens pour changer leurs habitudes;
- CONSIDÉRANT QUE le délai d'une année proposé par ÉEQ de collecte hebdomadaire pour effectuer la transition vers une collecte aux deux semaines est trop court pour mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la collecte sélective selon les objectifs de ÉEQ;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune en appui à la MRC est d'avis que ÉEQ doit tenir compte des efforts accomplis par la MRC, les municipalités et les villes par le passé en matière de gestion des matières recyclables en adoptant une approche plus flexible dans leur entente-cadre de partenariat auprès de ces derniers selon leurs réalités;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune en appui à la MRC demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de s'assurer que ÉEQ respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune en appui à la MRC demande à la FQM et l'UMQ de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales.

POUR CES MOTIFS
IL EST RÉSOLU,

De transmettre la présente résolution aux député(e)s provinciaux de Vaudreuil et de Soulanges, à toutes les MRC du Québec, aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et à ÉEQ.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore		X
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétraut	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 24-05-71

MANDAT D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE DE LA DERNIÈRE PARTIE DE LA RUE MACDONALD (PHASE II)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit aller en appel d'offres pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II);

ATTENDU QUE le projet sera imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2024, au Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration Enveloppe pour des projets d'envergure ou supramunicipaux (PPA-ES) 2022-2024 et du programme d'aide à la voirie locale (PAV) - Projets Particuliers d'Amélioration par Circonscription Électorale (PPA-CE) pour les travaux de petite voirie en 2024.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil donne au directeur général le mandat d'envoyer l'appel d'offres par invitations, pour les travaux d'asphaltage de la dernière partie de la rue Macdonald (phase II).

QUE le directeur général soit mandaté pour désigner les entrepreneurs invités.

QUE les travaux soient exécutés le plus tôt possible avant le 30 novembre 2024.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétraut	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

Résolution numéro 24-05-72

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 19h08

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseillère siège #1	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #2	Gilles Deschamps	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Sandra Lavoratore	X	
Conseiller siège #5	Jacques Beaudoin	X	
Conseiller siège #6	Gilles Tétrault	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Je soussigné, François Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code Municipal.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général